

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2014





sommaire

3	Le syndicat mixte du SCoTAN
4	L'activité syndicale de l'année 2014 L'agenda des comités syndicaux Le bilan financier 2014
5	L'actualité du SCoTAN
6/7	Les démarches/les actions thématiques
8/9	Les démarches transversales
10/11	L'actualité des documents d'urbanisme locaux

Le cadre réglementaire

Le rapport d'activités des EPCI:

(Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

Le syndicat mixte du SCoTAN

La structure syndicale

Le syndicat mixte du SCoTAN a été créé le 16 décembre 2003. Son siège se situe à la Maison du territoire - 84 route de Strasbourg - Haguenau (67500). C'est un syndicat mixte dit « fermé » associant uniquement des EPCI.

Les élus (mandat 2014-2020)

Une nouvelle assemblée délibérante a été installée le 15 mai 2014. Elle compte 45 délégués issus des 7 communautés de communes membres.

Le Bureau est composé du Président et de 7 Vice-Présidents :

Président : Claude Sturni

1^{er} Vice-Président : Fernand Feig

2^e Vice-Président : Philippe Specht

3^e Vice-Président : Jean-Lucien Netzer

4^e Vice-Président : Alain Fuchs

5^e Vice-Président : Christian Gliech

6^e Vice-Président : Christophe Scharrenberger

7^e Vice-Président : Jean-Denis Enderlin

L'équipe technique en 2014

Directrice : Géraldine Staerlé

Chargée de mission : Elsa Grandemange

Assistante : Caroline Colson

Quelques chiffres clés

90 communes regroupées
en 7 intercommunalités

Superficie de 920 km²

2^e SCoT du Bas-Rhin
(par sa taille et sa population)

Il abrite la 2^e agglomération du Bas-Rhin
« Haguenau-Bischwiller » comptant
58 628 habitants au 1^{er} janvier 2014

Une démographie dynamique :
+0,7% annuel (=moyenne départementale)

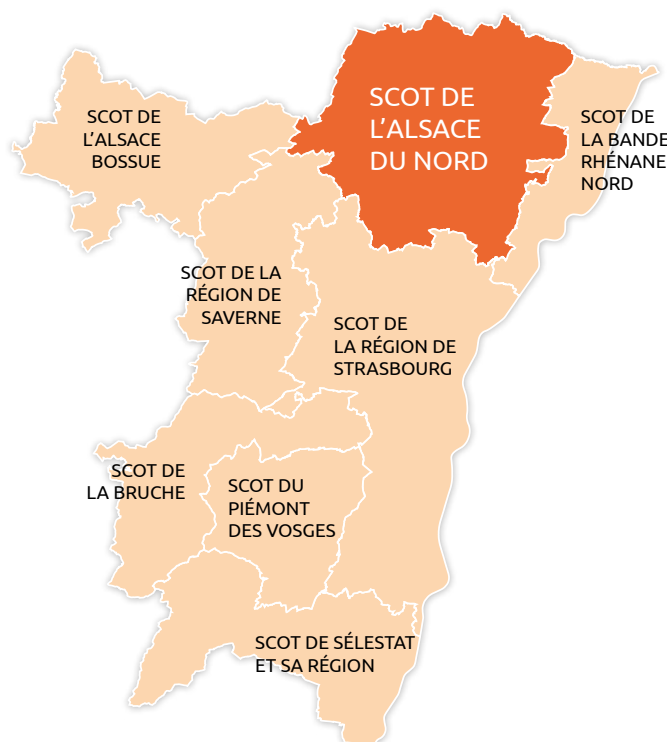
156 337 habitants (1^{er} janvier 2014)
> 167 500 habitants en 2030
(selon le scénario tendanciel)

76 174 actifs (données 2010) /
60 961 emplois (données 2010)

Avec plus de 66 000 logements en 2009,
il compte plus d'1/10^e des 500 000 logements
du département du Bas-Rhin

32 000 seniors en 2013 (21% de la population)
> 52 000 seniors en 2030 (31%)

Une diminution constante de la taille
des ménages (2,3 personnes/ménage)





L'activité syndicale de l'année 2014

1^{er} janvier 2014: création de la communauté de communes de l'Outre-Forêt

La communauté de communes de l'Outre-Forêt, issue de la fusion des communautés de communes du Hattgau et du Sultzzerland a été créée le 1^{er} janvier 2014.



5 délégués siègent désormais au comité syndical du SCoTAN: Pierre Mammosser, Christophe Scharrenberger (VP), Pascale Ludwig, Christiane Muckensturm, Chantal Muller.

15 mai 2014: installation du comité syndical du SCoTAN

Les élections municipales et intercommunales des 23 et 30 mars 2014 ont entraîné une nouvelle composition des instances du SCoTAN.

La séance d'installation du comité syndical s'est tenue le 15 mai 2014 à Sultz-sous-Forêts.

Une réunion de « mise en route » des nouveaux délégués syndicaux a été organisée le 6 juin 2014.



1^{er} avril 2014: recrutement d'une chargée de mission

Elsa Grandemange a été recrutée à compter du 1^{er} avril 2014 pour conduire l'analyse des résultats de l'application du SCoTAN (bilan des 6 ans) et assurer l'intérim de la directrice pendant son congé de maternité.



L'agenda des comités syndicaux

3 comités syndicaux ont eu lieu en 2014 :

- **30 janvier 2014 (salle de la Saline à Sultz-sous-Forêts)** : vote du budget primitif
- **15 mai 2014 (salle de la Saline à Sultz-sous-Forêts)** : installation du comité syndical et désignations dans les diverses instances
- **4 décembre 2014 (salle de la Saline à Sultz-sous-Forêts)** : orientations budgétaires 2015 et programme de travaux 2015

Le bilan financier 2014

Recettes

Les recettes du syndicat mixte du SCoTAN reposent principalement sur les contributions des EPCI membres ainsi que sur les subventions des collectivités supérieures et les dotations de l'Etat.

En 2014, les recettes du syndicat mixte s'élevaient à près de 264 200 euros dont un peu moins de 80% sont issus des contributions syndicales.

Pour rappel, les contributions des EPCI membres sont calculées en fonction du nombre d'habitants.

Dépenses

Le syndicat mixte a engagé près de 300 800 euros en 2014 dont la moitié pour les frais d'études portant sur la révision, le bilan d'application des 6 ans, le suivi des indicateurs et la mise en œuvre du SCoTAN.

Le déficit de l'exercice 2014 a été résorbé par le résultat global antérieur excédentaire.



L'actualité du SCoTAN

Le bilan d'application des 6 ans

Le schéma de cohérence territoriale (SCoTAN) a été approuvé le 26 mai 2009. Le code de l'urbanisme impose au syndicat mixte du SCoTAN, 6 ans au plus tard après la dernière délibération portant approbation du schéma, de procéder à une analyse des résultats de son application, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales.

Sur la base de l'analyse effectuée au courant de l'année 2014, le comité syndical a décidé le maintien en vigueur du SCoTAN tel qu'il a été approuvé le 26 mai 2009. La délibération n°2015-I-03 y référant a fait l'objet des mesures de publicité exigées par le code de l'urbanisme.

La révision

Engagée le 1^{er} février 2013, la révision portant sur la «grenellisation» du SCoTAN n'a pas pour objectif de modifier les grands équilibres du schéma, mais de prendre en compte les textes de loi du Grenelle de l'Environnement.

En 2014, les travaux de révision ont porté sur l'élaboration des leviers d'action et des orientations du SCoTAN. Deux réunions ont été organisées avec les personnes publiques associées :

- 1^{er} juillet 2014 : leviers d'action et orientations du schéma
- 19 décembre 2014 : réunion des personnes publiques associées avant arrêt

L'approbation du SCoT est prévue fin d'année 2015.

Rappel du calendrier de la révision

Engagement de la révision	1 ^{er} février 2013
Concertation publique sur les orientations stratégiques	Juin-juillet 2013
Débat sur les orientations du PADD	27 septembre 2013
Concertation publique sur les leviers d'action	Septembre 2014
Arrêt du projet de SCoT	29 janvier 2015
Consultations administratives	Février-mai 2015
Enquête publique	9 juin au 10 juillet 2015
Approbation du dossier	Décembre 2015

Le suivi et la mise en œuvre

Le suivi

Depuis l'approbation du SCoTAN, un suivi annuel et une évaluation des grandes orientations sont réalisés sur la base d'une série d'indicateurs propres au SCoTAN. L'exploitation de diverses données existantes, et l'enquête communale menée avant l'été, à laquelle 81 des 90 communes du périmètre du SCoTAN ont bien voulu répondre en 2014, ont permis d'actualiser les tableaux de bord de suivi présentés lors de la «Matinée du SCoTAN».

Les indicateurs de suivi «InterSCoT»

Par ailleurs, le suivi du SCoTAN bénéficie aussi de la démarche «InterSCoT» dans le cadre de laquelle les huit schémas bas-rhinois ont décidé, en partenariat avec l'ADEUS, de constituer un suivi «mutualisé» d'indicateurs qui permet non seulement à chaque SCoT d'apprécier l'évolution de son territoire, mais aussi de se situer par rapport aux autres territoires de SCoT du Bas-Rhin.

La mise en œuvre

Les ateliers traditionnels de mise en œuvre organisés au premier semestre de chaque année et destinés à faciliter la traduction des orientations du SCoTAN n'ont pas eu lieu en 2014 pour cause d'élections.

La Matinée du SCoTAN

Initiée en 2010, la «Matinée du SCoTAN» est le véritable temps fort des indicateurs de suivi ouvert aux élus, partenaires institutionnels et acteurs de l'aménagement du territoire. Chaque année, plus de 100 maires, partenaires publics ou encore représentants des milieux socioprofessionnels ou associatifs se donnent rendez-vous pour débattre et échanger sur la mise en œuvre concrète des orientations du SCoTAN.

La 5^e édition de la Matinée du SCoTAN s'est tenue le 18 octobre 2014.

Cette année a été marquée par les élections départementales sur fond de réforme territoriale.

Les thèmes des tables rondes :

- Table ronde 1 : Comment le SCoT peut-il aider l' élu local ?
- Table ronde 2 : Comment SCoT et pays peuvent-ils converger ?
- Table ronde 3 : Comment intégrer la densité dans les documents d'urbanisme ?
- Table ronde 4 : Comment l'Etat et les collectivités territoriales peuvent-ils mobiliser les moyens pour donner une impulsion significative de la construction en Alsace du Nord ?

Les démarches/les actions thématiques

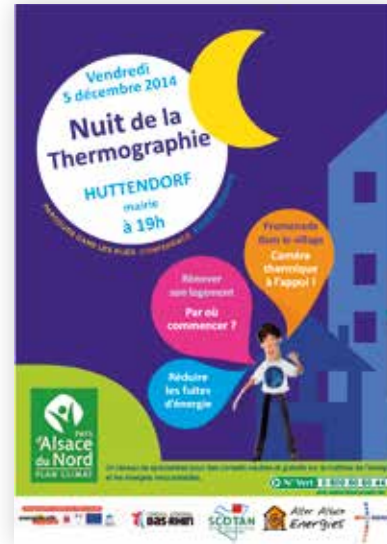
La rénovation énergétique

Face à l'augmentation des charges et des coûts de l'énergie (plus de 50% d'augmentation du prix de l'électricité en 2014 dans certains cas), les factures énergétiques pèsent de plus en plus lourdement sur les budgets des ménages - entre 4 et 5 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique en France.

La diminution des besoins énergétiques, par le biais d'un changement de comportements et de la rénovation thermique sont la réponse pour les particuliers.

Dans le cadre du plan climat de l'Alsace du Nord et en partenariat avec le Conseil général du Bas-Rhin, 10 soirées thermiques ont été organisées sur le territoire, en 2014, sur le thème de la maîtrise de l'énergie dans l'habitat.

Au programme de ces soirées, déambulation dans les rues de la commune avec l'observation des bâtiments à l'aide d'une caméra thermique, discussion sur les économies d'énergie et les aides à la rénovation thermique.



L'amélioration de l'habitat

Les 10 soirées thermiques précitées ont été complétées par des réunions publiques d'information sur les aides mobilisables pour les particuliers qui envisagent de valoriser leur patrimoine, d'améliorer le confort de leur logement, de réduire la facture de chauffage, d'adapter leur habitation au vieillissement ou encore de mettre ou remettre leur logement en location.

Le plan départemental de l'habitat (PDH)

Des réunions techniques se tiennent, tous les trimestres, avec les services du Conseil général du Bas-Rhin sur les déclinaisons possibles du plan départemental de l'habitat: l'amélioration thermique notamment et l'adaptabilité des logements (pour les seniors), la densification urbaine, le logement locatif, les logements spécifiques (résidences juniors, seniors, aires d'accueil des gens du voyage), la résorption de la vacance, etc.

Le foncier

PREFACE

Depuis 2011 la plateforme PREFACE, fondée par la Région et la DREAL dans le cadre du comité régional du suivi du Grenelle de l'Environnement, offre aux partenaires de l'aménagement un lieu de partage et de mobilisation autour des enjeux des dynamiques foncières.

- Rencontre PREFACE le 7 octobre 2014 à Colmar « Maîtriser son foncier, c'est possible »
- Comité de pilotage PREFACE le 4 février 2014 à Colmar, avec pour thème principal l'analyse des dynamiques alsaciennes de consommation des espaces (données BDOCS-CIGAL)
- Comité de pilotage PREFACE le 17 décembre 2014 à Colmar, avec pour thème principal le foncier dédié aux activités économiques

Plus d'info sur www.preface-alsace.fr

L'établissement public foncier

Par ailleurs, le syndicat mixte du SCoTAN est un partenaire associé à l'établissement public foncier local du Bas-Rhin (devenu EPFL régional) où il est représenté par un délégué au sein de l'assemblée générale. Il s'exprime sur les orientations budgétaires, la programmation pluriannuelle, les admissions et retraits de membres, les modifications statutaires et le produit annuel de la taxe spéciale d'équipement.

Par délibération du 15 mai 2014, le comité syndical a délégué M. Philippe SPECHT, délégué titulaire, et M. Pierrrot WINKEL, délégué suppléant, du syndicat mixte. **Deux assemblées générales se sont tenues les 11 juin et 17 décembre 2014.**



Les énergies renouvelables

L'Alsace du Nord est un territoire à l'existant (hydroélectricité, bois) et aux potentialités EnR (géothermie, biogaz...) Forts, notamment mis en évidence dans le cadre de PEREN (pôle d'excellence rurale énergies nouvelles) et du SRCAE (schéma régional climat air énergie) portant des objectifs communs d'augmentation de la part de production d'énergies renouvelables et un travail sur sa déclinaison par territoire de plan climat.

Dans ce contexte, les syndicats mixtes des SCoT de l'Alsace du Nord et de la Bande Rhénane Nord ont souhaité réfléchir à la question de la prise en compte, dans le SCoT, de la maîtrise des gaz à effet de serre et du développement des énergies renouvelables.

Ce travail réunit l'ensemble des acteurs institutionnels intervenant sur le thème des énergies renouvelables (Ademe, Région, DREAL, ASPA, CG 67, PNRVN, chambre d'agriculture du Bas-Rhin, EIE, DDT...), afin de définir une stratégie de développement pertinente des EnR sur le territoire.

4 thématiques d'intervention ont été identifiées : le biogaz (méthanisation), le bois, la petite hydraulique et les actions transversales de sensibilisation et de diffusion de bonnes pratiques.

Les travaux de 2014 se sont exclusivement recentrés sur le biogaz.

Le commerce

Le président du syndicat mixte est membre de la commission départementale d'aménagement commercial qui est appelée à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les commerces > 1000 m² de surface de vente.

Date CDAC	Commune	Projet	Décision
24 janvier 2014	Wissembourg	Création de 2701 m ² de surface de vente	Accord
6 mars 2014	Haguenau	Extension de 446,03 m ² de surface de vente	Accord
12 mai 2014	Haguenau	Création de 650 m ² de surface de vente	Accord
5 août 2014	Schweighouse-sur-Moder	Extension de 1750 m ² de surface de vente	Accord
26 novembre 2014	Schweighouse-sur-Moder	Création de 2590 m ² de surface de vente	Accord
11 décembre 2014	Schweighouse-sur-Moder	Extension de 1009 m ² de surface de vente	Accord

Le fonctionnement écologique

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) dont l'objectif principal consiste au maintien de la fonctionnalité des continuités écologiques a été adopté le 22 décembre 2014. Il propose une vision d'ensemble des enjeux de protection, de préservation et de valorisation des atouts environnementaux de l'Alsace à une échelle indicative au 1/100 000^e.

Dans le cadre de la révision, le SCoTAN s'est assuré de sa prise en compte.

Deux réunions du comité alsacien de la biodiversité ont eu lieu les 28 janvier et 23 octobre 2014.



Les démarches transversales

L'InterSCoT du Bas-Rhin

Les démarches de SCoT ne permettent pas de répondre à des exigences de cohérence des enjeux tels que les déplacements, le développement commercial ou encore la préservation de la biodiversité (trames verte et bleue) qui dépassent l'échelle d'un périmètre de SCoT. Aussi, la démarche InterSCoT du Bas-Rhin est née en 2005 de l'initiative des présidents de structures porteuses de SCoT. Elle vise la cohérence interterritoriale des huit SCoT et couvre un territoire de plus d'un million d'habitants.

L'animation de l'InterSCoT s'organise autour de deux types de rencontres :

- les réunions techniques réunissant les acteurs techniques des SCoT et ponctuellement les partenaires associés
- les rencontres annuelles réunissant les présidents des structures porteuses de SCoT sur des thèmes définis



L'InterSCoT du Parc naturel régional des Vosges du Nord

Un groupe de concertation « INTERSCOT DES VOSGES DU NORD » s'est constitué à l'échelle des 4 périmètres de SCoT couvrant le parc naturel régional des Vosges du Nord, à savoir : le SCoT de l'Alsace Bossue, le SCoT de l'Arrondissement de Sarreguemines, le SCoT de la région de Saverne et le SCoT de l'Alsace du Nord.

Ce groupe de travail repose sur des problématiques communes portées à la fois par le parc naturel et par les SCoT : la consommation foncière, le diagnostic des potentiels de renouvellement urbain, la restauration des trames vertes et bleues, le recensement des friches économiques ou encore les modalités de transposition des dispositions pertinentes de la charte du parc dans les SCoT...

3 réunions se sont tenues en 2014 : les 14 mars, 22 mai et 28 août 2014





Les coopérations avec l'Eurodistrict Regio PAMINA

L'Eurodistrict Regio Pamina est un territoire de coopération franco-allemand qui regroupe le Palatinat du Sud, le Mittlerer Oberrhein (côté badois) et le Nord Alsace et dont la population qui compte 1,6 millions d'habitants et les activités économiques sont réparties de manière contrastée sur un territoire de 6 000 km².

> L'objectif principal est d'animer le territoire, d'accompagner les acteurs transfrontaliers, promouvoir et développer la coopération transfrontalière pour le bien-être des citoyens.



Les débats portant sur l'espace PAMINA ont lieu au sein de trois commissions thématiques, à savoir :

- la commission des finances, de l'économie et des affaires sociales
- la commission de l'aménagement du territoire et des transports
- la commission de l'environnement, du tourisme, des sports et de la culture.

Le SCoTAN participe à la commission «aménagement du territoire et des transports».

Les coopérations avec le pays de l'Alsace du Nord

Si le SCoT est un outil de planification, le pays se caractérise par la faculté de fédérer et de coordonner des intercommunalités autour d'un projet stratégique de développement en y associant les représentants des milieux socio-économiques.



Il s'agit donc de deux démarches de projet complémentaires ayant, toutes deux, vocation à mieux organiser l'aménagement du territoire. Dans le cadre d'un accord de partenariat conclu entre les deux structures, des actions sont portées collectivement par le SCoTAN et le pays de l'Alsace du Nord (ADEAN) sur les thématiques du développement durable (mobilité/déplacements, énergies renouvelables, efficacité énergétique), de l'aménagement numérique et du développement économique.

L'assemblée générale de l'ADEAN a eu lieu le 5 juin 2014.

La Fédération nationale des SCoT

Par délibération du 6 février 2012, le comité syndical a décidé l'adhésion du syndicat mixte du SCoTAN à la Fédération nationale des SCoT. Elle a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT, avec pour objet de mettre en réseau, de capitaliser les expériences de chacun et de participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.



Par délibération du 15 mai 2014, le comité syndical a délégué M. Claude STURNI en qualité de représentant titulaire du syndicat mixte à l'assemblée générale de la Fédération nationale.

Une assemblée générale a eu lieu le 30 septembre 2014.

Par ailleurs, une rencontre régionale a été organisée le 9 octobre 2014 à Nancy sur le thème «La mise en œuvre de la densité urbaine dans les SCoT: l'exemple de la démarche bimby».



L'actualité des documents d'urbanisme locaux

Les avis exprimés concernant les documents d'urbanisme locaux

Conformément à la décision du comité syndical du 15 mai 2014, le bureau du SCoTAN est habilité à exprimer tout avis ou accord réglementaire exigé de la part du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord, en particulier dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la révision des documents d'urbanisme.

Schémas régionaux allemands (prise en compte de la politique énergétique)

- Schéma régional d'aménagement du territoire du **Palatinat occidental** - Projet éolien : avis favorable le 6 juin 2014
- Schéma d'aménagement régional unique de la région du **Rhin-Neckar** - Schéma sectoriel de l'éolien : avis favorable le 9 octobre 2014

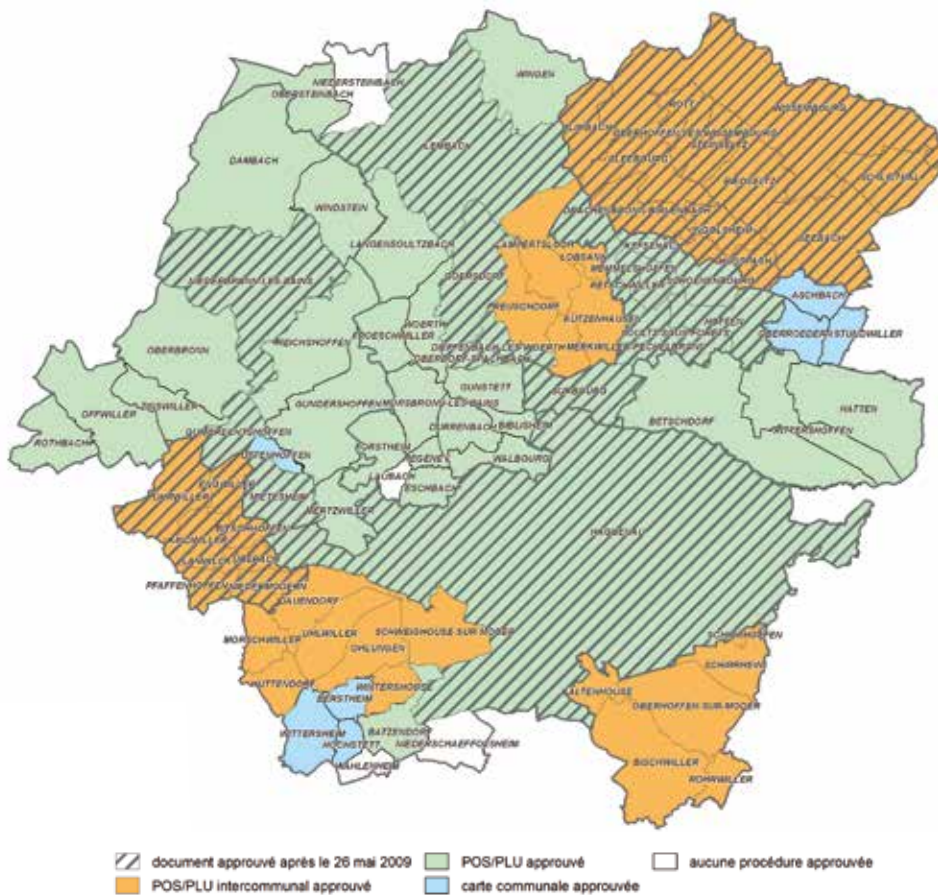
Plan local d'urbanisme (PLU)

- **Commune de Morsbronn-les-Bains** - Projet de PLU arrêté le 27 février 2014 : **avis favorable le 6 juin 2014** (délibération n°2014-I-01)
- **Commune de Gundershoffen** - Projet de PLU arrêté le 13 mars 2014 : **avis favorable le 6 juin 2014** (délibération n°2014-I-02)
- **Commune d'Obersteinbach** - Projet de PLU arrêté le 10 décembre 2013 : **avis favorable le 6 juin 2014** (délibération n°2014-I-03)

La participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et à d'autres démarches de programmation et d'aménagement du territoire

Si le rythme des réunions a été ralenti par les élections, le syndicat mixte a toutefois participé à plusieurs réunions de travail dans les communes : Huttendorf (23 janvier 2014), Communauté de communes du Val de Moder (24 janvier 2014), Batzendorf (24 janvier 2014), Mertzwiller (24 avril 2014 et 2 juillet 2014), amicale des Maires du canton de Niederbronn (7 novembre 2014).

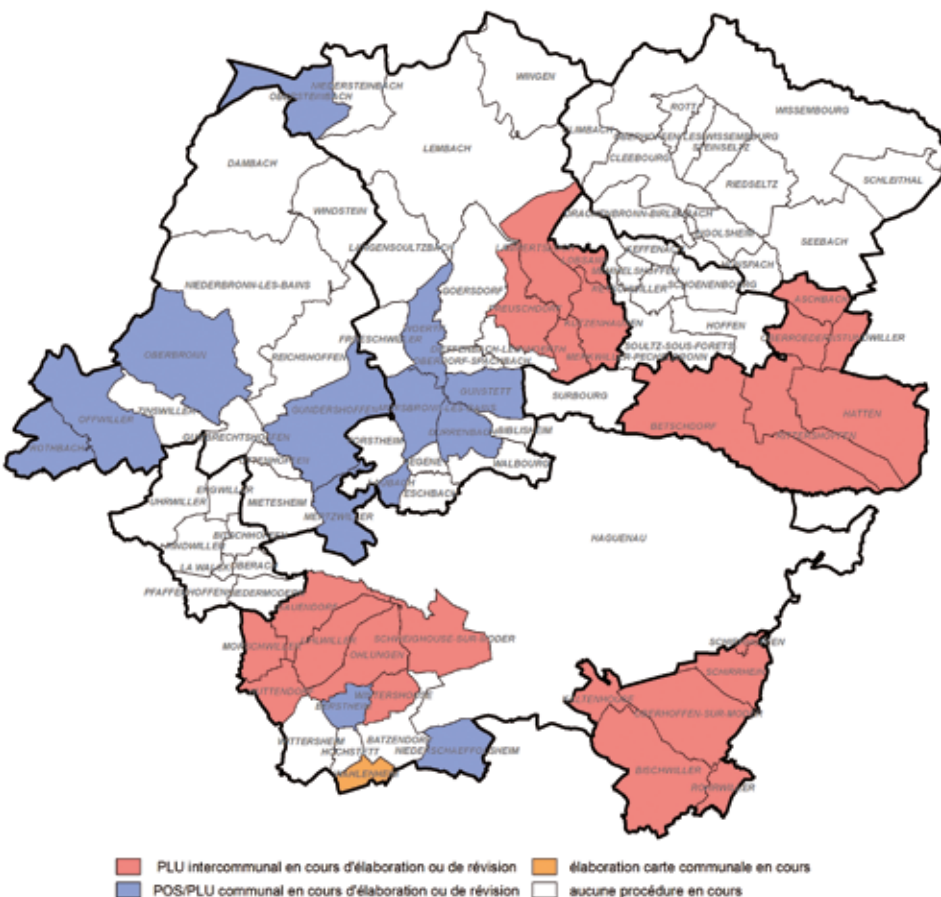
Réunion des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/la révision de leur document local d'urbanisme : SIVOM de Schweighouse-sur-Moder (17 février 2014), Niederschaeffolsheim (17 novembre 2014), SCoT de l'Alsace Bossue (4 décembre 2014).



Communes du territoire du SCoTAN couvertes par des documents locaux d'urbanisme (couverture au 1^{er} septembre 2014)

3 constats majeurs :

- Une couverture quasi complète du territoire :
 - On constate que globalement tout le territoire du SCoTAN est couvert par un document d'urbanisme. Seules 4 communes sont au règlement national d'urbanisme (zone blanche sur la carte)
 - 7 communes sont couvertes par une carte communale
- Logiquement, une part croissante de PLU approuvés après l'approbation du SCoTAN (plus d'1/3 des communes et la moitié de la population)
- 38 communes sont couvertes par un PLU intercommunal approuvé (2 POSi et 3 PLUi). Depuis l'année dernière, deux zones sont passées à l'orange, soit 20 communes



PLU et POS en Alsace du Nord (procédures engagées)

- **38 communes sont concernées par une procédure engagée**
- **24 communes en cours de procédure de PLUi :**
 - 2 PLUi approuvés récemment
 - 1 PLUi en phase d'arrêt
 - 1 PLUi dont l'arrêt est prévu début d'année 2015
 - 1 PLUi dont l'arrêt est prévu fin d'année 2015
- **13 communes révisent leur POS ou élaborent leur PLU**

La loi ALUR inscrit la disparition programmée des POS au 1^{er} janvier 2016 ou au 26 mars 2017 si une révision est engagée avant le 1^{er} janvier 2016 mais n'a pas abouti avant le 26 mars 2017 : 5 communes en POS n'ont rien engagé à ce jour.



Maison du Territoire
84 route de Strasbourg
BP 70273 • 67504 Haguenau cedex
tél. 03 88 07 32 45 • fax 03 88 93 65 06
www.scotan.fr